

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 7 mars 2024

**Délibération n° 2024-008-1
Séance du 5 mars 2024**

Adhésion à l'AGORA des directeurs de la
sécurité

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 22 février 2024, par lequel Monsieur le Président lui
demande d'approuver l'adhésion à l'AGORA des directeurs de la sécurité,

Après en avoir délibéré

- Article 1** : Approuve l'adhésion à l'AGORA des directeurs de la sécurité, dont le siège
social se situe 42 avenue de la Grande Armée 75017 Paris.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation à cette
association.
- Article 3** : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 500 €, sera imputée sur la
section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER